

Subventions aux Présélectionnés des Jeux Paralympiques de Barcelone

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal a accordé, lors de la séance du 30 mars 1992, une bourse de 10 000 F à chacun des sept sportifs bisontins de haut niveau présélectionnés pour les Jeux Olympiques de Barcelone.

Or, deux athlètes sélectionnés pour les prochains Jeux Paralympiques n'ont pas bénéficié de l'aide municipale pour leur préparation.

Il s'agit de :

- Arc Club Bisontin : Mme PAPE Christiane
- Association Sportive et Culturelle des Salins de Bregille : M. GICHTENAERE Joël.

Au cours de sa dernière réunion, le 26 mai 1992, la 11^{ème} Commission «Sports» proposait de leur attribuer une aide de 7 500 F complétée par une bourse de 2 500 F allouée par le Centre Communal d'Action Sociale.

En cas d'accord, le montant des subventions accordées aux clubs auxquels appartiennent ces deux athlètes, soit 15 000 F, sera imputée sur le chapitre 945.180.691.90012 code service 20300 du budget primitif 1992.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition.

M. GRAPPIN : Nous avons oublié lors de la séance du 30 mars d'attribuer une bourse de 10 000 F aux deux athlètes sélectionnés pour les prochains jeux paralympiques de Barcelone. Aujourd'hui nous réparons cet oubli. Un seul problème : pour moi tous les handicapés, sportifs ou non sportifs, doivent bénéficier de la même considération que les valides. Une intégration commence comme cela. Or aujourd'hui on constate que la bourse qu'on va accorder aux deux athlètes handicapés est scindée en deux, une part municipale complétée par une part allouée par le CCAS. Psychologiquement c'est une erreur d'avoir scindé cette subvention et je me demande quelle va être la réaction de ces deux sportifs de haut niveau lorsqu'ils apprendront qu'une part de la bourse qui leur est allouée émane du CCAS. Ne vont-ils pas la considérer comme un secours alors qu'ils n'ont rien demandé ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Si, ils ont demandé car j'étais là lorsqu'on a distribué aux autres sélectionnés et j'ai vu Mme PAPE venir vers moi en me disant qu'on les avait oubliés. On ne les oublie pas et le CCAS souhaitait se joindre à ce geste-là. Ce secteur dépend également du CCAS et quand je vais signer, comme récemment, un contrat avec l'Association des Paralysés de France, ce n'est pas à l'Hôtel de Ville que je le fais, mais au CCAS. Donc je pense que ce souci du CCAS de vouloir participer me paraît être une bonne chose.

M. GRAPPIN : Alors qu'on le fasse aussi pour les autres.

M. SALOMON : Une simple remarque : le CCAS avait tout simplement demandé que ce soit la Commission des Sports qui globalement prenne la subvention et non pas qu'elle soit coupée en deux.

M. FUSTER : Je vais vous refaire l'historique de cette affaire, Messieurs SALOMON et GRAPPIN, si vous le permettez. Je vous signale que la subvention de 2 500 F du CCAS pour chacun des athlètes a été donnée antérieurement à l'aide pour les jeux olympiques. C'était fait bien avant que les valides aient le moindre centime de subvention. La deuxième demande vient d'être faite. La deuxième demande, vous l'avez refusée il y a à peu près un mois, un mois et demi mais c'était une demande qui portait sur 10 000 F de subvention à égalité avec des athlètes des jeux olympiques présélectionnés, c'est celle-là que vous avez refusée. Donc il ne faut pas retourner le problème. Que les choses soient claires : le complément de 7 500 F pour traiter de la même façon les valides et les handicapés, ce qui fait que chacun d'entre eux aura 10 000 F que ce soit des valides ou des handicapés. L'histoire juste est celle-là.

Mme FOLSCHWEILLER : Effectivement, nous avons eu un débat au CCAS ou à l'unanimité, on avait souligné ce problème de différence d'attribution qui risquait de poser un problème psychologique.

M. VIALATTE : Je voudrais faire une proposition transactionnelle. C'est vrai que les sportifs handicapés appartiennent à une Fédération Sportive agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports comme n'importe quelle autre fédération, ce sont des sportifs comme n'importe qui d'autre et, au fond, le problème ici est un simple problème d'imputation budgétaire. Il s'agit simplement d'imputer sur le budget des sports comme pour n'importe quel autre présélectionné olympique la même somme pour des raisons psychologiques que tout le monde ici a reconnues. Alors je crois qu'il n'est pas question de polémiquer, il est question de proposer tout simplement de changer d'imputation pour deux fois 2 500 F.

M. FUSTER : J'ai peur de ne pas bien me faire comprendre. Je vous signale que l'opération qu'on a fait sur les valides aux jeux olympiques n'a pas été prise sur le budget des sports mais sur un budget de communication et les valides n'ont pas évoqué je ne sais quelle excuse pour dire qu'ils n'étaient pas traités en sportifs. La Communication et le budget Communication leur a parfaitement convenu et je n'ai eu aucune remarque à ce sujet mais plutôt des félicitations de la part du mouvement sportif qui a souligné que c'était bien que cela n'émane pas du budget de sports. Je tenais à vous le préciser.

Par ailleurs, j'ai déjà rencontré Mme PAPE, je ne connais pas encore M. GICHTENAERE, mais je vais bientôt le rencontrer. J'ai parlé de cette affaire longuement avec Mme PAPE qui l'a très bien comprise. Il est bien entendu que nous n'allons pas présenter publiquement cette aide comme étant une aide du CCAS, nous dirons que c'est une aide pour la participation de Mme PAPE et de M. GICHTENAERE aux jeux paralympiques.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. SALOMON n'est pas d'accord ?

M. SALOMON : Je ne dis pas que je ne suis pas d'accord. Simplement, je ne comprends pas qu'on veuille polémiquer, et je le dis de la façon la plus claire, alors qu'on voulait simplement faire une remarque de bon sens. C'est toujours désobligeant !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ne polémiquons donc plus. Acceptons tout cela pour ceux qui iront aux jeux pour handicapés.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.